

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2015

SOCIÉTÉS MÈRES ET ENTREPRISES DONNEUSES D'ORDRE - (N° 2578)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL38

présenté par
M. Potier, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer aux mots « de ses activités » les mots : « des activités de la société ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.